



Valcante



Projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

PJ n°51 : Origine géographique prévue des
déchets



Rapport n°116316/version B – Octobre 2022

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	30/06/2022	9	0	Version initiale
B	28/10/2022	9	0	Version révisée suite réunion de cadrage du 28/09/2022

Intervenants

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Oumaima CHALOUANE	Ingénieur d'étude	28/10/2022	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projet	28/10/2022	

Sommaire

	Présentation du projet	4
	1.1. Présentation générale du projet	4
	1.2. Situation géographique	5
1.	Nature et origine géographique des déchets	6
	2.1. Déchets admissibles	6
2.	2.2. Origine géographique des déchets	6

Table des figures

Figure 1 : Orientation des flux des déchets selon leur pouvoir énergétique	4
Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN	5

Table des tableaux

Tableau 1: origine géographique des déchets	6
---	---

Présentation du projet

1.1. Présentation générale du projet

1. Le projet porté par la société Valcante, qui consiste à créer une nouvelle ligne de valorisation énergétique, prévoit le traitement d'environ 29 500 t/an de déchets à haut pouvoir calorifique (15,2 MJ/kg), principalement des Tout Venant de la Déchèterie (TVD), les refus de tri de collecte sélective et les déchets d'activité économique.

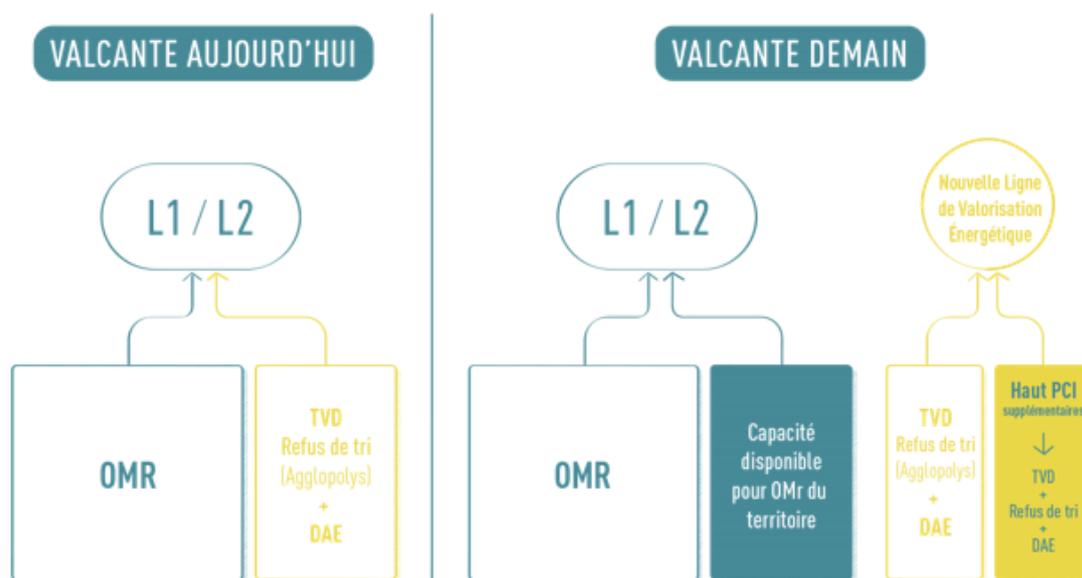


Figure 1 : Orientation des flux des déchets selon leur pouvoir énergétique

La production électrique, qui découle de la conversion de l'énergie thermique issue de la combustion des déchets haut PCI en électricité, permettra :

- D'alimenter le site pour ses besoins propres
- De mettre à disposition 85% de l'électricité produite sur le réseau électrique.

L'énergie thermique produite pourra à moyen terme alimenter les futures extensions des réseaux de chaleur de la Ville de Blois, en coordination avec les services de la Ville et en fonction des besoins exprimés par les usagers.

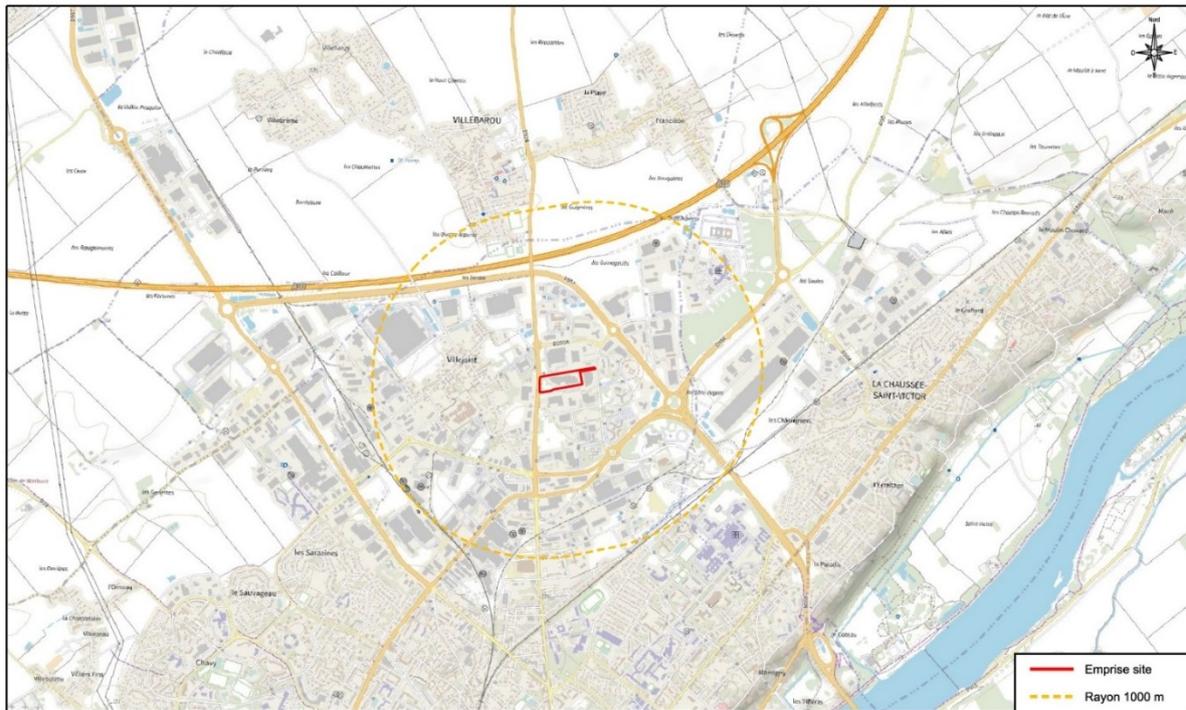
1.2. Situation géographique

Le projet porté par Valcante se situe sur la commune de Blois, dans le département de Loir-et-Cher (41), en région Centre-Val de Loire.

Le site d'étude est délimité :

- Au Sud par les habitations, puis la route départementale D956 (rue Robert SCHUMAN) ;
- A l'Ouest par route départementale D924, puis le hameau de Villejoint ;
- Au Nord par des installations industrielles (secteur automobile) puis par la route départementale D957 ;
- A l'Est par des installations industrielles.

Figure 2 : Localisation du site d'étude sur fond IGN



Nature et origine géographique des déchets

2.1. Déchets admissibles

2. La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique réceptionnera des déchets à haut PCI :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD), des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les déchets d'activité économique, produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants...) ;
- Les refus de tri de collecte sélective, composés essentiellement d'erreur de tri ou de fraction de matériaux qui ne peuvent pas être recyclés.
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilable à ces différents flux

La priorité sera donnée au refus haut PCI préparés à partir des TVD de ValEco pour répondre aux obligations contractuelles que Valcante entretient avec son client et propriétaire de l'installation ValEco.

Il est envisagé un tonnage de refus Haut PCI issus des TVD de l'ordre de 15 à 20 000 t/an.

L'ensemble four chaudière a été dimensionné pour une puissance de 15,6 MW. Au PCI nominal de 15,2 MJ/kg, l'installation valorisera 29 500 t/an.

2.2. Origine géographique des déchets

Dans le cadre de la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique, les flux Haut-PCI qui alimenteront la Nouvelle Ligne proviendront uniquement de la région Centre-Val de Loire. La priorité sera donnée aux déchets issus du département du Loir-et-Cher (41).

L'origine géographique des déchets est ainsi indiquée selon la typologie suivante :

Tableau 1: origine géographique des déchets

Nature des déchets	Origine géographique
Déchets haut-PCI	Loir-et-Cher (prioritairement) et départements de la région Centre-Val de Loire

Dans le cadre de la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique, la majorité des déchets nécessitera un prétraitement avant valorisation énergétique. Cette étape préalable de préparation des déchets Haut-PCI sera réalisée sur une ou des installations de prétraitement externes à Valcante.

Les déchets ne nécessitant pas cette étape (les refus de tri des collectes sélectives et certains DAE déjà calibrés par exemple) seront directement acheminés vers Valcance afin d'alimenter la nouvelle ligne de valorisation énergétique.

En définitive, le projet est pleinement compatible avec les dispositions du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Centre-Val de Loire (cf. PJ n°52). Ces éléments sont décrits au chapitre 7.6.3 de l'étude d'impact, constituant la pièce n°4 du dossier.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :



Portées
communiquées
sur demande